
AÉROPORT LE HAVRE – OCTEVILLE

GUIDE DES REDEVANCES EXTRA AÉRONAUTIQUES ET DE L'ASSISTANCE EN ESCALE 2023



AÉROPORT
LE HAVRE OCTEVILLE



AÉROPORT LE HAVRE-OCTEVILLE

Tarifs Applicables au 01er janvier 2023

**Ce document remplace les versions publiées
antérieurement.**

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	4
2. CONDITIONS DE REGLEMENT DES FACTURES.....	5
2.1 MODE DE REGLEMENT DES FACTURES	5
2.2 DEPOT DE GARANTIE – CAUTION BANCAIRE	6
2.3 PROCEDURE DE RAPPEL ET DE PENALITES	6
2.4 RECLAMATIONS	6
3. REDEVANCES DOMANIALES	8
3.1 PRINCIPES GENERAUX.....	8
3.2 PRESTATIONS ET USAGE DES INSTALLATIONS	9
4. TARIFS DE L’ASSISTANCE EN ESCALE.....	10
4.1 TARIFS.....	10
5. AUTRES TARIFS PUBLICS	17
5.1 PRISES DE VUE	17
5.2 LOCATION DE SALLE	17
5.3 EXPOSITION.....	17

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

☰ VOS CONTACTS À L'AÉROPORT :

STANDARD
☎ : +33 (0) 2 35 54 65 00 E-mail : operations@lehavre.aeroport.fr
DIRECTRICE D'EXPLOITATION
Sandrine BLAIS ☎ : +33 (0) 2 35 54 65 01 ☎ : +33 (0) 6 40 91 29 86 E-mail : sandrine.blais@lehavre.aeroport.fr
RESPONSABLE S.S.L.I.A.
Ludovic LEPREVOST ☎ : +33 (0) 2 35 54 65 03 ☎ : +33 (0) 6 69 54 62 02 E-mail : ludovic.leprevost@lehavre.aeroport.fr / sslia@lehavre.aeroport.fr
COMMERCIAL / ADMINISTRATIF
Catherine DOUILLET ☎ : +33 (0) 2 35 54 65 25 ☎ : +33 (0) 6 50 56 38 79 E-mail : catherine.douillet@lehavre.aeroport.fr
CHEF DU SERVICE ESCALE
Marie Laure BORIE ☎ : +33 (0) 2 35 54 65 00 E-mail : marie-laure.borie@lehavre.aeroport.fr
EXPLOITATION / OPERATIONS
☎ : +33 (0) 2 35 54 65 00 E-mail Operations: operations@lehavre.aeroport.fr

2. CONDITIONS DE REGLEMENT DES FACTURES

2.1 Mode de règlement des factures

➤ Périodicité

Les sommes dues au titre des redevances extra-aéronautiques ou des prestations d'assistance doivent être acquittées sur présentation des factures correspondantes. Les factures sont émises en simple exemplaire et accompagnée des descriptifs détaillant la prestation.

Pour ce qui concerne les redevances domaniales, les prestations domaniales et les charges dues au gestionnaire, elles sont calculées par année civile. Elles sont payables par trimestre et à terme à échoir. Les prestations déterminées à partir d'un relevé de compteur sont payables par trimestre et à terme échu. Un calcul au prorata temporis est effectué pour les trimestres d'exploitation incomplets.

Les modalités de règlement sont définies ci-après.

➤ Application de la TVA

La T.V.A. sur les prestations aéroportuaires est facturée au taux normal en vigueur.

Le régime d'application de la T.V.A. sur ces prestations est défini par l'administration fiscale.

Pour bénéficier de l'exonération, les compagnies aériennes françaises doivent apparaître sur la liste des compagnies réputées remplir les conditions du 4° du II de l'article 262 du Code Général des Impôts.

Ne pourront bénéficier de l'exonération, les compagnies aériennes étrangères réputées ne pas remplir la condition de l'exonération prévue au 4° du II de l'article 262 du Code Général des Impôts.

Ces listes sont mises à jour régulièrement par l'administration fiscale.

➤ Conditions de règlement

Les factures doivent être payées dans les 30 jours à compter de leur date de réception.

Pour les prestations d'assistance, les factures pro-forma sont payables dès réception et avant que le vol ait lieu.

Le paiement des factures doit être effectué :

- Soit par prélèvement
- Soit au comptant auprès de la SAS SEALHOC : par espèces, cartes de crédits (Carte Bleue, Visa, Mastercard, American Express) ;
- Soit par virement bancaire à l'ordre de SEALHOC sur le compte :

Banque	Guichet	Compte	Clé	IBAN	BIC
11306	00030	48151980760	45	FR76 1130 6000 3048 1519 8076 045	AGRIFRPP813
S.A.S. SOCIETE DEXPLOITATION DE LAEROPORT LE HAVRE-OCTEVILLE					

IMPORTANT Merci d'indiquer les références portées sur la facture (N° client / date / n° facture)

- Soit par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de la SAS SEALHOC, adressé impérativement à :

SEALHOC
Aéroport Le Havre - Octeville
Rue Louis Blériot, 76620 Le Havre

Aucun escompte n'est accordé, quel que soit le mode de paiement retenu et quel que soit la qualité de l'acheteur ou du bénéficiaire de prestations de services.

2.2 Dépôt de garantie – Caution bancaire

Pour tout transporteur aérien non régulier et/ou pour tout nouvel usager, la SAS SEALHOC se réserve la possibilité d'exiger soit le prépaiement sur facture « Pro forma », soit le dépôt d'une caution bancaire pendant une période probatoire de six mois. Une régularisation ultérieure est effectuée selon la facturation réelle.

2.3 Procédure de rappel et de pénalités

Tout retard dans le paiement d'une facture ou tout retour impayé de chèque, traite ou prélèvement constitue un cas évident de non-paiement.

Le non-paiement, après un premier rappel à 30 jours de la date de facture, entraîne de plein droit :

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restantes dues quel que soit le mode de règlement ou l'échéance prévue,
- La facturation d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.
- Une mise en demeure est expédiée en recommandé avec accusé de réception à 60 jours date de facture. Si le règlement n'est pas intervenu sous huit jours, le dossier est transmis immédiatement pour une intervention contentieuse et l'application à titre de dommages et intérêts d'une indemnité égale à 15 % de la somme impayée ; outre frais judiciaires et frais de contentieux et de recouvrement.
- La SAS SEALHOC, gestionnaire des installations aéroportuaires, se réserve la possibilité d'exiger, en cas d'irrégularités de paiement, le règlement comptant de toutes nouvelles prestations, jusqu'à apurement des dettes.

2.4 Réclamations

Toute réclamation devra être présentée dans un délai de 90 jours, sans quoi elle ne sera pas admise. Les réclamations ne sont pas suspensives de paiement. Pour transmettre vos réclamations ou questions, proposer une formule de paiement, vous pouvez écrire à :

SEALHOC
Aéroport Le Havre - Octeville
Rue Louis Blériot, 76620 Le Havre
@ : operations@lehavre.aeroport.fr

Afin d'éviter des demandes d'informations complémentaires et pour traiter vos questions dans les meilleurs délais, veuillez indiquer systématiquement le numéro de la facture concernée, la ou les prestations en litige et, le cas échéant : l'indicatif de l'aéronef, la date et le numéro du vol.

3. REDEVANCES DOMANIALES

3.1 Principes Généraux

Les locaux sont fournis en l'état et font l'objet d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire entre la SAS SEALHOC et l'occupant.

Les bureaux, locaux commerciaux et comptoirs, sont fournis avec les branchements usuels (électricité, téléphone, chauffage collectif, ...).

Les réserves sont fournies avec les branchements électriques et éventuellement le chauffage collectif.

Les surfaces de stockage et les hangars sont fournis avec les branchements électriques.

Nous louons des terrains non viabilisés. La viabilisation (raccordement d'eau, de téléphone, d'électricité et évacuation des eaux usées) est à la charge du locataire. Elle est facturée au prix selon devis.

Tous travaux dans les locaux mis à disposition sont strictement interdits sans accord préalable de la SAS SEALHOC. La demande doit être adressée uniquement à la correspondante des activités immobilières.

La redevance domaniale sera indexée chaque année, au 1er janvier, en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du Coût de la Construction (ICC). L'indice servant de référence sera celui du 3^{ème} trimestre.

◆ Aérogare commerciale

Désignation	Tarifs H.T.	
Bureau / comptoir / back-office / surface commerciale	Le m ² / an	129,61 €
Plateau restauration	Forfait / an	11 718,69 €
Plateau affaire	Forfait / an	17 075,81 €

◆ Bâtiment Tour de Contrôle

Désignation	Tarifs H.T.	
Bureau	Le m ² / an	129,61 €
Réserve - Stockage	Le m ² / an	70,20 €

◆ Hangar

Désignation	Tarifs H.T.	
Forfait hébergement pour aéronef basé (75m ²)	Forfait / an	1404,08 €
Forfait hébergement pour aéronef basé (25m ²) de type autogyre ou pendulaire	Forfait / an	648,04 €
Plateau logistique – base de vie	Le m ² / an	65,91 €

◆ Terrains

Désignation	Tarifs H.T.	
Naturel (<i>sans aménagement ni réseau</i>)	Le m ² / an	14,11 €
Terrain agricole	Le Ha / an	92,09 €
Station Avitaillement	Forfait / an	15 120,89 €

3.2 Prestations et usage des installations

➤ Prestations

La SAS SEALHOC fournit, sur la plateforme, l'ensemble des prestations relatives à l'énergie électrique, le confort climatique, l'eau, la collecte des déchets, le nettoyage des espaces communs, l'entretien des diverses installations techniques (ascenseurs, systèmes de sécurité, ...).

La facturation est établie trimestriellement.

Pour les espaces équipés de compteurs spécifiques, les tarifs sont les suivants :

PRESTATIONS	Tarifs H.T.	
Electricité	kWh	0,37 €
Eau	m ³	5,30 €
Gaz	kWh	0,28 €
Chauffage	kWh	0,19 €

Pour les équipements spécifiques, la consommation est calculée en fonction de la puissance maximale déclarée sur la fiche technique du matériel. La pose de compteur pour le relevé de consommation au plus juste est à la charge du titulaire, sous réserve de l'acceptation du gestionnaire SEALHOC.

Pour les espaces non équipés de compteurs la facturation est forfaitisée à hauteur de **100€ HT / an** pour les hangars et **20%** du montant de la redevance domaniale annuelle HT pour les autres surfaces bâties.

4. TARIFS DE L'ASSISTANCE EN ESCALE

4.1 Principes Généraux

L'assistance commerciale comprenant entre autres l'obligation de contrôles IFPBC et IFBS est due à l'embarquement des passagers pour tout aéronef exploité à des fins commerciales.

Pour connaître les horaires d'activation du service sûreté, il est demandé de se renseigner préalablement auprès de l'escale. En dehors des horaires d'activation du service sûreté, l'exploitant d'aéronef doit demander à l'escale, avec un préavis de 24H00 minimum, la mise en place des IFPBC et IFBS.

4.2 Tarifs

➤ Assistance aux aéronefs-Aircraft handling

Cat	MTOW	Assistance € HT Handling € EX VAT	Assistance € TTC Handling € WITH VAT
0	Hélicoptères ≤ 3 t	50,00	60,00
1	1 t à ≤ 5 t	105,00	126,00
2	5 t à ≤ 7 t	190,00	228,00
3	7 t à ≤ 10 t	250,00	300,00
4	10 t à ≤ 16 t	480,00	576,00
5	16 t à ≤ 25 t	795,00	954,00
6	25 t à ≤ 45 t	1 000,00	1 200,00
7	45 t à ≤ 59 t	1 216,00	1 459,20
8	59 t à ≤ 70 t	1 530,00	1 836,00
9	70 t à ≤ 85 t	1 836,00	2 203,20
10	85 t et plus	2 652,00	3 182,40

L'assistance aéroportuaire est obligatoire pour les aéronefs (dont hélicoptères) dont la MTOW ≥ 3 tonnes.

Airport handling is mandatory for an aircraft (included helicopter) with MTOW ≥ 3 tons.

Tout départ après une nuitée minimum fait l'objet d'une 2ème assistance comptabilisée.

In case of departure after a minimum of one night stop a 2nd handling will be charged.

◆ **Réduction Discount**

50% pour tout vol sans passager à l'arrivée et au départ.

50% for any flight without arrival and departure passenger.

50% pour tout vol d'aviation privée ne demandant aucune prestation.

50% for any private flight without any handling request.

◆ **Majorations Surcharges**

50 % le dimanche

50% on Sunday

50 % de 21h00 à 06h00

50% from 21H00 to 06H00

100 % les jours fériés

100% on public Holiday

Ces majorations ne sont pas cumulatives. Seulement la plus importantes sera retenue.

These surcharges are not cumulative. Only the highest will be applied.

◆ **Annulation de vols Flights Cancellation**

Après chaque confirmation,

after confirmation,

Facturation du coût de l'assistance (dont majoration)

Excepté pour raisons météorologiques.

Excepted weather conditions, invoice of planned handling cost

(included increase)

≥ 24H00

50%

◆ **Frais de gestion Administration fees**

Des frais de gestion de prestations externes seront facturés sur la base de 15% du montant total de la prestation.

A 15% administration fees will be invoice for each order to our business partner.

◆ **Prestations incluses dans l'assistance aéroportuaire Airport handling services included**

- GPU, durée max. 15mn
- Chariot bagage
Luggage trolley
- Le chargement et le déchargement des bagages
The load and the unloading of luggage
- La mise à bord du catering
The catering shipment
- Le guidage, le positionnement et le calage de l'avion
Guidance for positioning the aircraft and chocking,

- La réception des équipages
Crew reception
- Le traitement des bagages
The handling of luggage
- L'utilisation du terminal
Use of the terminal
- La fourniture des dossiers météo
The supply of the weather report
- L'envoi de messages
The sending of messages
- L'enregistrement des passagers et la délivrance des cartes d'embarquement
The checking of the passengers and the delivery of boarding pass
- La pesée des bagages
The weighing of luggage
- L'utilisation des moyens de sécurité conformément à la réglementation
The use of the means of safety according to the current standards
- L'embarquement des passagers
The passengers boarding

➤ **Assistance fret- Cargo handling**

◆ **Assistance tout compris « Package price » All-inclusive price by aircraft**

Fret commercial <i>Commercial freight</i>	€ HT € EX VAT	€ TTC € WITH VAT
Pour la 1ere tonne <i>For the first ton</i>	200,00	240,00
Par tonne sup. <i>Per ton add.</i>	100,00	120,00

Cela n'inclue pas l'assistance de l'aéronef.
It do not include handling fees.

- ➡ **Le traitement du fret** inclue le chargement et le déchargement de l'aéronef. L'assistance est obligatoire pour tous les vols contenant du fret.
The treatment of the freight cover the load and the unloading of the aircraft. *It is compulsory for any flight containing some freight.*
- ➡ **L'annulation du vol :** se référer aux conditions d'annulation de l'assistance
Flight cancellation: see cancelation policy

➤ **Assistance exceptionnelle- Special handling**

Ce service, assuré à la demande du client, concerne toute autre prestation que celles indiquées précédemment. La liste non exhaustive ci-dessous reprend les prestations qui pourront faire l'objet d'une assistance exceptionnelle.

- Accès au pied de l'avion en voiture

- Accompagnement durant toute la durée de l'escale des équipages et passagers par un membre de l'exploitant
- Hôtesse d'accueil dédiée
- Réception de marchandises, colis et animaux à haute valeur ajoutée

La liste est non exhaustive. Elle pourra être complétée sur demande du client. Chaque prestation donnera lieu à la facturation d'une assistance. Dans le cas de plusieurs prestations effectuées, l'exploitant facturera plusieurs assistances exceptionnelles.

This service is provided at the customer's request, regarding any other service not indicated above. It could concerne:

- *Car access to the aircraft*
- *Support for the duration of the stopover of crews and passengers by a member of the operator*
- *Hostess dedicated*
- *Receipt of goods, parcels and animals with high added value*

The list is not exhaustive. It can be completed on request. Each service will be invoice. In the case of several services provided, the airport will charge several specials handlings.

SERVICES	€ HT	€ TTC
	€ EX VAT	€ WITH VAT
Voiture au pied de l'avion (sauf EVASAN) / heure / entrée <i>Car access to the aircraft (except EVSAN)/ hour / car</i>	120,00	144,00
Cortège officiel <i>Official cortege</i>	510,00	612,00
Autres services, par heure et par service <i>Others services, per hour and per service</i>	510,00	612,00

➤ **Autres services- Other services**

PRESTATION	UNITE UNIT	€ HT	€ TTC
		€ EX VAT	€ WITH VAT
GPU <i>GPU</i>	Par 15 min <i>Per 15 min</i>	50,00	60,00
Vide toilette <i>Toilet</i>	Par opération <i>Per operation</i>	130,00	156,00
Tracma, élévateur, transpalette <i>Forklift truck</i>	Par heure <i>Per hour</i>	85,00	102,00
Passerelle passagers <i>Gateway</i>	Par opération <i>Per operation</i>	130,00	156,00

Dans le cas où, après le passage d'un aéronef, une intervention de nettoyage est rendue nécessaire à la suite d'un déversement d'hydrocarbures, de corps gras ou de tout autre produit, cette intervention donne lieu au paiement d'une redevance par le responsable du déversement.

In case, after an aircraft passage, a cleaning intervention is necessary following a pouring of hydrocarbons, fatty substance or any kind of product, this intervention leads to the payment of a fee by the person responsible for pouring.

➤ **Agent aéroportuaire- Airport agent**
◆ **Sur demande- On request**

Demande minimum : 1 heure

Minimum request : 1 hour

Majoration de 50% pour les heures effectuées en dehors des horaires d'ouverture.

50% surcharge for demand on outside airport hours.

Majoration de 100% pour les heures effectuées le dimanche et les jours fériés.

100% surcharge for demand on Sunday and Publics holiday

DESIGNATION	Par heure	Par heure
	€ HT	€ TTC
	<i>Per hour</i>	<i>Per hour</i>
	€ EX VAT	€ WITH VAT
Agent d'opération aéroportuaire <i>Airport operation agent</i>	100,00	120,00

➤ **Ouverture exceptionnelle-Exceptional opening**

Le service d'escale et/ou d'exploitation de l'Aéroport (SSLIA, AFIS) sont assurés selon les horaires publiés. En dehors des horaires d'ouverture, une redevance pour ouverture exceptionnelle de l'aéroport sera perçue.

En cas de vol programmé dans l'heure avant et/ou après les horaires publiés, le forfait ouverture exceptionnelle ne sera pas appliqué mais la facturation « agent aéroportuaire » sera appliquée en fonction du nombre d'agents présents.

Handling services, ramp services are opened during published hour. The airport can be reopened with prior notice. The reopening charge will be invoiced.

In case of flight.

In case of a flight scheduled within 1 hour before and/or after the published schedules, the exceptional opening package will not be applied but the "airport agent" billing will be applied according to the number of agents present.

SERVICE	€ HT	€ TTC
	€ EX VAT	€ WITH VAT
Forfait ouverture (2 heures) <i>Package opening (2 hours)</i>	460,00	552,00

➤ **Nettoyage avion- Aircraft cleaning**

Sur demande de la compagnie, la Société d'Exploitation pourra fournir un service de nettoyage complet de la cabine qui inclura les prestations suivantes :

- Nettoyage avec un aspirateur
- Ramassage des déchets
- Enlèvement des déchets
- Mise en place des revues

On request, a cabine cleaning service can be provide. It include : cleaning with a vacuum cleaner, waste collecting, magazine arrangement.

Avion Aircraft	Unité Unit	€ HT € EX VAT	€ TTC € WITH VAT
≤ 75 sièges seats	Par operation <i>Per operation</i>	120,00	144,00
	Par opération <i>Per operation</i>	240,00	288,00

Majoration de 50 % le dimanche	surcharge <i>50% on Sunday</i>
Majoration de 50 % de 21h00 à 06h00	surcharge <i>50% from 21H00 to 06H00</i>
Majoration de 100 % les jours fériés	surcharge <i>100% on public Holiday</i>

Ces majorations ne sont pas cumulatives. Seulement la plus importante sera retenue.
These surcharges are not cumulative. Only the highest will be applied.

5. AUTRES TARIFS PUBLICS

5.1 Prises de vue

Ces tarifs sont applicables pour les entreprises qui souhaitent réaliser des films, des clips ou des photos à des fins commerciales, après accord de la Direction de l'aéroport. Les reportages doivent s'inscrire dans le respect des textes qui garantissent la propriété intellectuelle, le droit à l'image et toute disposition relative à la protection de la vie privée.

PRISES DE VUE	Tarifs H.T.
Prise en charge	120,00 €
Accompagnement par un agent	heure / agent 64,00 €

5.2 Location de salle

La salle de réunion Europe, située au 1^{er} étage de l'aérogare avec une vue directe sur la piste, est équipée d'un écran et a accès au réseau WIFI de l'aéroport. Elle sera mise à disposition gratuitement une journée par mois pour les titulaires d'une AOT.

SALLE EUROPE	Tarifs H.T.
Demi-journée	90,00 €
La journée	160,00 €

5.3 Exposition

Vous souhaitez faire une exposition dans l'aérogare, nous pouvons mettre à votre disposition un espace.

EXPOSITION	Tarifs H.T.
	Le m ² / jour 12,00 €